

Nos réf : CM/JZ/db/83265-83030

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du MR à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Madame, l'assurance de mes sentiments distingués,

Charles MICHEL
Président

Réponses aux questions

1. Le MR considère que le régime statutaire est le garant de l'indépendance, de l'égalité et de l'intégrité de la fonction publique. Les efforts d'amélioration de l'efficacité de l'administration doivent tenir compte des missions qui lui sont propres et qui ne sont pas comparables avec celles du secteur privé. Le recrutement d'agents statutaires par concours du Selor doit donc rester la norme.
2. Le MR salue les efforts réalisés en matière de frais de fonctionnement de la Fonction publique et qui ont contribué à rétablir la trajectoire budgétaire. Le MR ne considère pas la diminution des effectifs comme une fin en soi et ne souhaite pas réduire de façon arbitraire le nombre d'agents au niveau fédéral, mais la diminution des effectifs doit rester possible lorsque l'informatisation ou une meilleure allocation des ressources permettent de fournir le même service avec moins de personnel.
3. Le MR souhaite poursuivre l'assainissement budgétaire opéré sous le gouvernement sortant mais n'envisage pas de geler l'ensemble des dépenses publiques fédérales.
4. Le MR ne souhaite pas relever l'âge légal de la pension. Il est toutefois primordial, si on veut garantir le financement des pensions, d'augmenter le taux d'activité. Il faut dès lors poursuivre les efforts pour relever l'âge effectif du départ à la retraite (59,3 ans en Belgique et en France, 61,7 ans en Allemagne et 62,8 ans aux Pays-Bas). En ce sens, les réformes, adoptées sous la dernière législature, qui visent à retarder l'âge de la retraite anticipée ou de la prépension, constituent une avancée. Conformément aux recommandations de la Commission européenne, de nouvelles mesures devront être prises pour retarder la sortie du marché du travail.
5. Le MR n'est pas favorable au blocage des pensions, comme cela a été récemment mis en place, à titre d'exemple, par le gouvernement socialiste en France. L'indexation automatique et la liaison au bien-être doivent être maintenues. Le MR rappelle qu'il reste favorable à la suppression de la cotisation de solidarité qui affecte les pensions d'une grande majorité de fonctionnaire. Cette suppression permettrait aussi une certaine revalorisation. Le MR veut maintenir l'indexation des salaires tout en continuant à moderniser l'index afin de le faire correspondre aux véritables habitudes de consommation des ménages.
6. Le MR ne souhaite pas modifier les régimes actuels de congés et d'absence.
7. Nous voulons une fonction publique attractive afin d'attirer les meilleurs profils. La politique du bien-être est un enjeu essentiel à cette fin que le MR veut renforcer.
8. Nous pensons que le TTIP peut accroître la croissance économique européenne et donc créer des emplois mais nous souhaitons d'abord voir le résultat des négociations avant de prendre position. Il est en tout cas certain que nous ne soutiendrons pas un mécanisme de règlement des litiges entre investisseurs et Etats qui permettrait de contourner les juridictions européennes et d'annuler des lois européennes ou nationales. Nous n'accepterons pas davantage de voir affaiblir nos normes sociales, environnementales et sanitaires.

9. Le MR approuve les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire de 2009 sur les grands dossiers de fraude fiscale et veut poursuivre les efforts visant à les mettre en œuvre.
10. Les anciennes carrières spécifiques, qui offraient surtout des avantages en termes de rémunération, ont été créées à une époque où le SPF Finance ne parvenait pas à attirer suffisamment d'agents. Ce problème ne se pose plus et il y a eu en 2004 un nivellement par le haut des rémunérations. Nous voulons améliorer les formations et développer des profils spécifiques mais cela ne doit plus passer par une rémunération spécifique qui heurte le principe d'égalité des agents.
11. Les réformes Coperfin ont été utiles pour améliorer l'efficacité du SPF Finances dans une logique de service public. L'informatisation a permis d'effectuer le même travail avec un nombre de centres moins importants. Le service aux administrés n'en a pas souffert puisque cette réforme s'est accompagnée de mesures de proximité : des agents sont détachés dans les maisons communales pendant la période de déclaration IPP, un service d'assistance téléphonique performant a été mis en place, Tax-On-Web a été développé, il y a des permanences dans les centres commerciaux, les Fisco-bus, etc.
12. Avec les outils nouveaux, le nombre d'agents a pu diminuer mais le but est de garder un service de qualité pour la population. Le MR souhaite que l'on vérifie en permanence l'adéquation des ressources humaines, dans un objectif d'efficacité. La baisse plus récente des effectifs est surtout liée aux contraintes budgétaires que nous avons connues. Avec le retour de la croissance et le comblement du déficit, cette pression devrait s'amenuiser.
13. Nous avons vu ces dernières années le basculement de la formation vers les services P&O. C'est logique du point de vue de l'organisation mais nous voulons que les professeurs soient des agents qui proviennent des carrières fiscales et qui travaillent dans le domaine qu'ils enseignent. La formation doit transmettre les savoir-faire accumulés et rester étroitement liée avec la pratique fiscale.
14. C'est la première fois que le MR est interpellé sur cette question précise. Nous n'avons pas de position définie mais nous sommes ouverts à une discussion sur ce sujet.
15. Pour le MR, les objectifs de cette réforme sont précis :
 - Baisser l'impôt des bas revenus afin de lutter contre les pièges à l'emploi et mettre en avant « la valeur travail » au cœur de la politique fiscale. La fiscalité globale (cotisations sociales incluses) sur le travail reste trop lourde dans notre pays. Cette situation, combinée à différents avantages conférés à condition que l'on ne travaille pas, génère une série de pièges à l'emploi et aux bas salaires.
 - Rendre du pouvoir d'achat aux revenus moyens en assurant une plus grande progressivité de l'impôt. Actuellement, on est trop vite trop fort taxé. Au-delà de 1.030 EUR par mois, on est déjà taxé à 40 % !
 - Simplifier et baisser le taux nominal de l'impôt des sociétés, vers la moyenne européenne, tout particulièrement au profit des PME.
 - Pérenniser la relance économique en faveur de l'emploi : La Belgique est une petite économie ouverte où les exportations représentent deux tiers du PIB et où les investissements étrangers sont essentiels. La fiscalité joue un rôle essentiel dans la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre pays. L'objectif est d'atteindre la création de 100.000 nouveaux emplois.

Oui, pour le MR cette réforme doit s'accompagner d'un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et sociale. L'impôt est la contribution de chaque citoyen à la communauté à laquelle il appartient pour que celle-ci puisse assurer des missions fonctionnelles et sociales impossibles à couvrir individuellement. L'impôt juste et équilibré est donc une nécessité. Il se traduit par un cadre légal auquel chaque citoyen doit se soumettre, ni plus, ni moins. Dans un contexte économique difficile, la bonne collecte des deniers publics est essentielle. C'est dans ce cadre que s'inscrit le débat sur la fraude fiscale. Évaluée par la BNB à 6,5 milliards d'euros, les efforts des dix dernières années ont permis de la contenir sensiblement.

16. Pour le MR, il faut réformer progressivement les intérêts notionnels et améliorer les déductions PME pour investissements. Les intérêts notionnels ont été bénéfiques à l'économie belge. Ils ont maintenu et renforcé en Belgique certaines activités facilement délocalisables, attiré de nouvelles entreprises dans nos régions en renforçant l'attractivité fiscale internationale de notre économie. Les grandes entreprises ont aussi pu bénéficier du système des intérêts notionnels pour se recapitaliser. Les PME en ont profité dans une moindre mesure et restent moins capitalisées.

Aujourd'hui, pour relancer l'économie, il importe surtout de stimuler les investissements productifs et en particulier dans nos petites et moyennes entreprises. Le MR propose donc de réorienter une partie des intérêts notionnels, au même rythme que la baisse progressive de l'ISOC vers de nouvelles déductions PME pour investissements, qui soient effectives en termes d'allègement fiscal. En outre, le MR propose d'augmenter le taux préférentiel des intérêts notionnels au seul profit des PME.

17. Oui, le MR est favorable à la levée du secret bancaire. La lutte contre la fraude fiscale mais aussi sociale est une des priorités du MR, en particulier dans cette période de crise économique. Pour le MR, l'impôt juste et équilibré est une nécessité. Il se traduit par un cadre légal applicable à tout citoyen, ni plus, ni moins. Les citoyens et les sociétés qui ont profité d'évasion fiscale, organisée et illégale, devraient donc être sanctionnés et payer l'impôt dû. C'est en luttant contre la fraude que nous pourrions notamment dégager des moyens complémentaires afin de diminuer structurellement les impôts. On peut même se féliciter des systèmes qui avaient pour but d'encourager les citoyens à « revenir dans le droit chemin » comme cela fut le cas de la DLU et de la régularisation fiscale permanente.

Dans ce cadre, depuis des années, l'Union européenne et certains de ses partenaires ont développé une stratégie visant à encourager les administrations fiscales à améliorer la recherche et l'échange automatique de renseignements fiscaux comme se fut le cas de l'accord historique FATCA (échange automatique d'informations entre UE et USA). En outre, concernant les derniers paradis fiscaux, le MR est favorable à continuer de conclure des accords internationaux (tant d'échanges de renseignements que de prévention de double imposition) de façon à ce qu'ils ne soient plus considérés comme tels.

18. Non, à ce stade, ce cadastre existe déjà via le cadastre immobilier. Le MR est opposé à une augmentation de la pression fiscale globale. Ces cadastres sont donc inutiles à ce stade.

Mouvement Réformateur

Avenue de la Toison d'Or, 84-86
1060 BRUXELLES

Tél. 02 500 35 11 Fax 02 500 35 00

